

**Objectif 13 Assurer la tranquillité des aires de reproduction  
et des territoires de chasse des grands rapaces, en  
particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu**

**Objectif 13 Assurer la tranquillité des aires de reproduction  
et des territoires de chasse des grands rapaces, en  
particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu**

"Les mesures des plans de restauration nationaux s'appliquent prioritairement en coeur de parc, qui peut être le lieu de concrétisation de programmes de réintroduction ou de renforcement d'espèces, notamment via la poursuite du programme international de réintroduction du gypaète barbu en Europe. (...)"

page 52

Référence ID de l'article : #1800

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-25 14:46